Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 022-212201388-20260430-30_2026-DE



DÉPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE MAËL-PESTIVIEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL n° 04/2026

Séance du 30 avril 2026

**L'an deux mil vingt-six, trente avril, à 20 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Mme Isabelle TERTRAIS, Maire.**

**Présents :** Isabelle TERTRAIS ; Arnaud LARMET ; Henri POHLER ; Dominique HUON ; Anne-Marie BLOYER ; Jean-François COËNT ; Brigitte LOUIS ; Émilie LEJEUNE ; Jeannine LE FOULER ;
Arrivée de M. Yann BOUTIER à 21h20

**Absents** : Marc LE BIHAN

**Procuration :**

**Secrétaire de séance :** Arnaud LARMET

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 10
Nombre de suffrages exprimés : 10 votes pour
Date de convocation : 16/03/2026
Date d'affichage : 16/03/2026

## DÉLIBÉRATION 30-2026 : RÉALISATION DE L'ARCHIVAGE DE LA MAIRIE PAR LE CDG22.

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,
**Vu** le Code du patrimoine, notamment ses dispositions relatives à la conservation des archives publiques,
**Considérant** l'obligation pour la commune d'assurer la bonne gestion, le classement et la conservation de ses archives,
**Considérant** la nécessité de recourir à un prestataire spécialisé pour assurer le traitement des archives communales,

Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 022-212201388-20260430-30_2026-DE

**Considérant** le devis proposé par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Côtes d'Armor, pour une mission d'archivage,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**VALIDE**

La proposition n°34/07 du CDG 22 d'un montant de 6517.50 €.

**ACCEPTE**

La proposition du CDG d'échelonnage du règlement sur 3 exercices à savoir :

- Sur 3 exercices : 2172.50€ en 2026, 2027 et 2028

**AUTORISE**

Madame le Maire à signer le devis correspondant ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

M. Anaud LARMET, secrétaire

Mme Isabelle TERTRAIS, Maire

MAIRIE DE MAEL-PESTIVIEN (Côtes d'Armor)